

2008/8954 - CONSTRUCTION D'UN GYMNASE - AVENUE DU PLATEAU - 69009 LYON – OPERATION N° 09 321 001 - MONTANT DE L'OPERATION : 4 100 000 € TTC - MODIFICATION DE MARCHE DU LOT 13 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Par délibérations n° 2004/3978 du 28 juin 2004, n° 2006/6288 du 13 mars 2006 et n° 2007/7522 du 5 mars 2007, vous avez approuvé le projet cité en objet dont le montant est fixé à 4 100 000 € TTC.

Par délibération n° 2006/7106 du 16 octobre 2006, vous avez autorisé M. le Maire à signer le marché visé en objet.

Le système de ventilation prévu initialement (simple extraction) doit être remplacé par une centrale de traitement d'air afin d'une part d'améliorer le confort des utilisateurs et d'autre part d'améliorer les performances énergétiques de l'équipement.

Le montant du marché est modifié comme suit :

| Marché | Lot | Titulaire | Montant Initial du Marché HT | Avenant antérieur HT | Présent avenant HT | Nouveau Montant HT | % |
|--------|-----|-----------|------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|------|
| 260165 | 13 | SKL | 181 742,00 | 0 | 24 850,00 | 206 592,00 | 13,7 |

Le projet d'avenant du marché précité a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.»

Vu les délibérations n° 2004/3978 du 28 juin 2004, n° 2006/6288 du 13 mars 2006, n° 2006/7106 du 16 octobre 2006 et n° 2007/7522 du 5 mars 2007 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 janvier 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1 –La modification du marché n° 260165 relatif à la construction d'un gymnase avenue du Plateau à Lyon 9^e est approuvée suivant le tableau ci-après :

| Marché | Lot | Titulaire | Montant Initial du Marché HT | Avenant antérieur HT | Présent avenant HT | Nouveau Montant HT | % |
|--------|-----|-----------|------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|------|
| 260165 | 13 | SKL | 181 742,00 | 0 | 24 850,00 | 206 592,00 | 13,7 |

2 – M. le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

3 – La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours – programme 4, AP 2004-5, nature 2313, fonction 411, opération n° 09 321 001.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE